

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

Licence Professionnelle

Industries agroalimentaires, gestion, production et valorisation

Parcours : Management de la production et valorisation en industrie agroalimentaire

L'année universitaire est découpée en Blocs de Connaissances et Compétences (BCC).

1 – Règles de compensation intra-BCC

La compensation s'effectue entre les UE d'un BCC sans note éliminatoire. Un BCC est validé si la moyenne des notes obtenues aux UE, pondérée par le nombre de crédits affectés à chaque UE, est au moins égale à 10/20.

2 – Validation de l'année

L'année est validée si chaque BCC est validé indépendamment. Il n'y a pas de compensation entre les BCC.

3 – Composition des BCC

BCC1 Gestion de production et procédés en IAA

- UE Principes et méthodes de la technologie alimentaire / 6 ECTS
- UE Gestion de production et logistique en agro-alimentaire 1 / 6 ECTS
- UE Gestion de production et logistique en agro-alimentaire 2 / 6 ECTS

BCC2 Management, qualité, responsabilité sociétale des entreprises et développement durable

- UE Management des hommes et des organisations 1 / 6 ECTS
- UE Management des hommes et des organisations 2 / 6 ECTS
- UE Qualité, bases en agronomie et zootechnie / 6 ECTS
- UE Professionnalisation par la communication et l'anglais / 6 ECTS

BCC3 : Action en responsabilité dans un contexte professionnel

- UE Projet tutoré ou audit financier d'une entreprise agricole / 6 ECTS
- UE Stage / 12 ECTS

4 – Modalités de contrôles des connaissances

Les UEs font l'objet de contrôles continus oraux ou écrits. L'UE stage (ou mission) et l'UE projet tuteuré donnent lieu chacune à l'évaluation d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

Chaque UE est notée de 0/20 (note minimum) à 20/20 (note maximum). L'UE est acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 10/20.